



PRÉFET DE L'ORNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Alençon, le 9 janvier 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maintien en vigilance ORANGE « neige verglas » du département de l'Orne Point de situation 17h15

Le département de l'Orne reste placé en vigilance orange pour le phénomène « neige-verglas » jusqu'à demain matin au moins. De nouvelles chutes de neige sont prévues sur le département sur la fin de la journée aujourd'hui et des températures particulièrement basses, atteignant les - 4 à - 6 degrés, sont attendues dans la nuit.

En conséquence, le préfet de l'Orne maintient le dispositif de gestion des intempéries et l'appel à la vigilance.

Les transports scolaires seront de nouveau suspendus par arrêté préfectoral demain matin, en coordination avec les mesures prises par le département du Calvados.

Les actions de salage et déneigement réalisées par les services compétents permettent d'autoriser la réouverture de la N12 et des autoroutes A28 et A88 aux poids lourds. Sur ces axes, les poids lourds de plus de 7,5 tonnes ne sont pas autorisés à effectuer de manœuvre de dépassements et voient leur vitesse maximale autorisée abaissée de 20 km/ heure.

La circulation des poids lourds demeure interdite sur le réseau départemental et les routes communales à l'exception des transports d'urgence listés dans l'arrêté préfectoral (collecte du lait, transport d'animaux vivants, etc.)

Les usagers de la route sont invités à la plus grande prudence, à surveiller leur vitesse et à adapter leur distance de sécurité.

En parallèle de la vigilance orange, liée à la neige et au verglas, le préfet de l'Orne maintient l'activation du plan grand froid. Ce plan permet notamment l'ouverture de 20 places d'hébergement d'urgence complémentaires, le renforcement des maraudes et l'ouverture des centres d'accueil 24h/24.

Le préfet de l'Orne remercie l'ensemble des services et acteurs impliqués dans le suivi de cette vague de froid et appelle la population à rester vigilante et à suivre les conseils de comportement suivants :

- Limitez et reportez, dans la mesure du possible, vos déplacements. Si vous devez prendre la route, munissez-vous d'équipements spéciaux et emportez des vivres et couvertures,
- Respectez les restrictions de circulation et les déviations mises en place,
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes,
- Restez informé auprès des sources institutionnelles,
- Si vous en utilisez, installez les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison et n'utilisez pas les chauffages à combustion en continu.

Pour suivre la vigilance :

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr/orne>

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.33.80.62.60 - Mél : pref-communication@orne.gouv.fr



Préfet de l'Orne



@Prefet61



prefet61

www.orne.gouv.fr

39 rue Saint-Blaise
61018 Alençon Cedex